



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

La mise en place du nouveau référentiel de la formation des aides-soignants

Question écrite n° 31287

Texte de la question

M. Julien Borowczyk interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la mise en place du nouveau référentiel de la formation des aides-soignants. Le nouveau référentiel de formation devant remplacer celui de 2005 doit être transmis pour sa mise en place pour les sessions de formation à partir de septembre 2021. Ce nouveau référentiel prévoit les modalités de recrutement des futurs élèves aides-soignants. La diffusion des textes sur la sélection des élèves initialement prévue en décembre 2019 n'a été effective qu'en mars 2020, ce décalage auquel s'est ajoutée la période de confinement a engendré des difficultés de recrutement pour les établissements d'enseignement. Le changement de référentiel est un processus long à absorber pour les établissements et nécessite une planification rigoureuse. Il l'interroge sur ses intentions à propos du calendrier de mise en place du nouveau référentiel de formation des aides-soignants.

Données clés

Auteur : [M. Julien Borowczyk](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31287

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juillet 2020](#), page 4945

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)